

CONDITIONS GENERALES « DO IT YOURSELF »

1/PREAMBULE

La société **QUATREMILLEHUIT EDITIONS** (ci-après « MB Live TV »), SARL au capital de 5 000 €, RCS Annecy 441 789 740, dont le siège social est situé au 26, avenue des Iles, 74 300 THYEZ, ouvre du **1^{er} août 2018 au 30 juin 2019 inclus** en prime time sur la chaîne MB Live TV chaque vendredi une case horaire « **Do It Yourself** » consacrée à une sélection de contenus soumis dans le cadre d'une contribution. Les présentes Conditions Générales (ci-après « C.G ») fixent les règles à respecter avant toute contribution.

Les contributeurs s'engagent à respecter dans le cadre de leurs contributions ces présentes C.G. Toute contribution contrevenant à ces C.G. sera privée de la possibilité d'être diffusée sur MB Live TV.

2/ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

En soumettant son contenu, le Contributeur reconnaît accepte expressément et sans réserve les présentes conditions générales.

Si le Contributeur n'accepte pas d'être lié par les C.G., il s'engage à ne pas soumettre son contenu.

MB Live TV se réserve le droit de modifier à tout moment les C.G., en totalité ou en partie, par exemple pour les adapter aux modifications législatives ou réglementaires. En cas de modification, la version modifiée des C.G. sera publiée sur le site internet de MB Live TV.

Si le contributeur estime que les C.G. ne sont plus acceptables, il devra cesser toute contribution.

En cas de dénonciation des présentes C.G. par un Contributeur, les dispositions des articles 4.5 et 4.6 des C.G. s'appliquent.

Continuer d'envoyer du contenu suite à une modification des C.G. vaut acceptation de ces dernières.

3/DEFINITIONS

Acheteur : Tout professionnel personne physique ou morale, éditeur et/ou diffuseur de média quel qu'il soit (TV, radio, site web, podcast etc.), autres que les Partenaires, susceptible d'acheter à MB Live TV le Contenu envoyé par le Contributeur et de se faire sous-licencier par MB Live TV les droits afférents consentis par le Contributeur via les présentes C.G., dans le cadre d'un Contrat de vente des droits d'exploitation du Contenu.

Contributeur : Toute personne physique ou morale, auteur et/ou titulaire de tous éventuels droits de propriété intellectuelle attachés au Contenu, qui soumet un contenu à MB Live. Le Contributeur déclare être capable de contracter, notamment au sens de l'article 1124 du Code civil et/ou agir en tant que représentant légal exclusif d'un mineur et garantit par conséquent détenir l'ensemble des autorisations légales nécessaires (autorité parentale ou tutelle).

Contenu : Le Contenu comprend tous contenus, entendues comme toutes séquences animées d'images, sonorisées ou non, accompagnée d'une légende en format texte, ayant trait à l'univers de la montagne et ayant fait l'objet d'une Diffusion dans le respect les garanties de l'article 7 des C.G., sous forme de fichier numérique.

Contrat de vente des droits d'exploitation du Contenu : contrat par lequel MB Live TV sous-licencie à l'Acheteur les droits sur le Contenu concédés par le Contributeur. Ce contrat pourra être communiqué au Contributeur dans les modalités de l'article 6.2 des C.G.

Contrat d'autorisation de diffusion du Contenu : contrat par lequel MB Live TV obtient le droit de diffusion du Contenu concédé par le Contributeur à titre gracieux. Ce contrat pourra être communiqué au Contributeur dans les modalités de l'article 4.4 des C.G.

Informations Personnelles : Toutes les données à caractère personnel qu'un Contributeur fournit lors de la soumission du contenu. Constitue une donnée à caractère personnel, au sens de l'article 2 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne.

Partenaire : Toute société affiliée à l'MB Live TV et de manière générale toute société appartenant au Groupe Mont Blanc Medias, dont notamment Radio Mont Blanc, montblanclive.com, Sport Premium Sont également considérés comme des Médias des Partenaires :

-- les pages des Partenaires sur les réseaux sociaux (ex : page Facebook Mont Blanc Live)

-- les chaînes des Partenaires sur les plateformes participatives (ex : chaîne MB Live TV sur Dailymotion).

4/ PROCEDURE DE SOUMISSION DU CONTENU

4.1. LE CONTRIBUTEUR

Toute personne physique âgée d'au moins 18 ans lors de la soumission du contenu pour la contribution, résidant en France (Corse et DOM comprise), réalisateur professionnel ou amateur sans condition d'appartenance à une structure de production préalable, disposant d'une connexion à l'Internet, peut participer, à l'exception toutefois des membres du Comité de visionnage, et de leurs familles respectives ainsi que toute personne ayant collaboré à l'organisation. Les membres du personnel de MB Live TV, salariés ou prestataires, et leurs dirigeants ne peuvent pas contribuer.

Dans l'hypothèse où le Contributeur serait une personne physique mineure, il déclare et reconnaît avoir au minimum 16 ans et avoir recueilli l'autorisation préalable de ses parents ou des titulaires de l'autorité parentale le concernant pour participer. Le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) du respect de l'ensemble des dispositions des présentes C.G. lors de la participation par l'internaute mineur. Afin que la participation du/des mineurs puisse être valablement prise en compte, une autorisation manuscrite signée de ses/leurs parents/titulaires de l'autorité parentale doit être adressée par voie postale à l'adresse : MB Live TV « Do It Yourself » - 26, Avenue des Îles 74 300 THYEZ. Dans cette autorisation, les parents/titulaires de l'autorité parentale devront déclarer expressément qu'ils ont pris connaissance des C.G. et qu'ils en acceptent l'intégralité des dispositions. A défaut de réception de cette autorisation, la participation ne sera pas prise en compte. Il est précisé que chaque Contributeur pourra envoyer autant de contenus qu'il le souhaite dans le cadre de sa participation.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

4.2. LE CONTENU

Le contenu est une création originale et à l'évidence non fictionnelle. A cet égard, MB Live TV se réserve le droit de ne pas prendre en compte des contenus de type plateaux ou vidéomusiques.

Le contenu peut inclure des rushes non montés tournés par le candidat, à condition qu'il en soit le seul détenteur des droits et/ou qu'il obtienne les autorisations nécessaires pour ce faire.

Le contenu ne doit pas comporter d'images provenant de vidéos préexistantes, diffusées ou non.

La durée du contenu devra être au minimum de 10 minutes et ne pas excéder 52 minutes. Le non-respect de la durée imposée induira la non sélection du contenu.

4.3. LA RECEPTION DES CONTENUS

La réception est ouverte du 7 août 2018 à 09h00 au 30 juin 2019 à 12h00 (date et heure françaises métropolitaines de connexion faisant foi). Toute participation enregistrée par MB Live TV après cet instant ne sera pas prise en compte.

Pour la contribution, le Contributeur doit envoyer son contenu par mail à mblive@montblancmedias.com, renseigner ses Informations Personnelles puis accepter les présentes C.G.

Lors de l'envoi du contenu par mail, le Contributeur fournit :

- Les éléments d'identification du Contenu suivants : nom de la vidéo, nom de l'auteur, description, date et lieu ;
- Données permettant son identification et ses coordonnées suivantes : nom, prénom, email et numéro de téléphone.

L'exactitude de ces informations est une condition impérative pour la Contribution. MB Live TV se réserve le droit d'en vérifier la véracité et d'en tirer toutes les conséquences en ce qui concerne la participation du Contributeur. Toute inexactitude de ces informations pourra entraîner l'annulation de la contribution.

Si le Contributeur est un mineur, il devra également, parallèlement à cette inscription sur le site <https://montblanclive.com/actu-mont-blanc/concours-video-do-it-yourself->, faire parvenir l'autorisation de ses parents/titulaires de l'autorité parentale tel que mentionné à l'article 4.1. des C.G. A défaut, sa contribution ne pourra être validée, et dans l'hypothèse où son contenu serait sélectionné, il sera disqualifié et ne pourra voir son contenu diffusé.

MB Live TV ne pourra être tenu responsable des erreurs de saisie commises par les Contributeurs.

L'envoi d'un formulaire avec une adresse URL non valide ou n'étant liée à aucun contenu actif ne permettra pas de prendre en compte la participation.

Pour valider l'envoi d'un Contenu, le Contributeur doit expressément accepter les présentes C.G.

L'inscription est obligatoirement faite par le réalisateur du Contenu.

Les formats de diffusion du Contenu possibles sont : MP4, MPEG, MOV, AVI. Ces formats peuvent être modifiés à tout moment par MB Live TV.

- Image en 16/9, 25 Images entrelacées PAL (25 i Pal).

- Résolutions des images : 1920 x 1080 en HD ou 720 x 576 en SD

Pour la mise en ligne de leur contenu sur le site Dailymotion.com, les Contributeurs devront privilégier l'encodage en H.264.

4.4. SELECTION ET DIFFUSION DES CONTENUS

Du 7 août 2018 au 30 juin 2019, un comité de visionnage composé de collaborateurs de MB Live TV (tels que le directeur de l'antenne, chargés de production....) se réunira chaque semaine afin de sélectionner les contenus parmi l'ensemble des contenus envoyées par les Contributeurs avant les date et heure limite de participation sur le Site, sous réserve de la validité de leur participation.

Durant cette période, les Contributeurs auteurs des contenus retenus seront prévenus par courrier électronique de leur sélection dans un délai de deux à trois semaines. Le Contributeur sera informé par MB Live TV de la date et heure de diffusion de son contenu sur MB Live TV par mail à l'adresse qu'il aura indiqué au préalable de la diffusion et mise en ligne des contenus sur le Site www.montblanlive.com ainsi que sur la chaîne DailyMotion: <https://www.dailymotion.com/mblivetv>

Il est précisé qu'il est de la responsabilité des Contributeurs de fournir une adresse électronique fonctionnelle. Le comité de visionnage fera ses meilleurs efforts pour contacter les Contributeurs suite à leur sélection par le comité de visionnage mais ne sera en aucun cas tenu d'une obligation de résultat dans l'hypothèse où les Contributeurs ne pourraient être contactés par téléphone ou par courrier électronique à l'issue de la période de sélection.

Les contenus retenus seront diffusés sur la chaîne MB Live TV le vendredi en première partie de soirée. A noter que MB Live TV ne pourrait être tenue responsable si un ou plusieurs contenus ne pouvaient être diffusés suite à des imprévus, ou à d'autres impératifs de programmation.

Les frais de fabrication du PAD seront pris en charge par MB LIVE TV.

En cas d'impossibilité de contacter un ou des Contributeurs auteurs d'une ou de plusieurs des contenus sélectionnés à l'issue de la période de sélection, ces derniers se verront retirer le bénéfice de la diffusion.

Les critères de sélection permettant au comité de visionnage de sélectionner les contenus comprennent notamment le respect des C.G., du format et du thème et la singularité du point de vue présenté dans le contenu. Seront pris en compte également le scénario, la qualité audiovisuelle et la cohérence narrative ainsi que les émotions véhiculées.

La diffusion du contenu sélectionné sur MB Live TV est conditionnée à la conclusion en bonne et due forme et à titre gracieux d'un contrat d'autorisation de diffusion entre le Contributeur sélectionné (notamment les parents/titulaires de l'autorité parentale en cas de Contributeur mineur) et MB Live TV. MB Live TV se réserve le droit d'annuler la diffusion en cas de déprogrammation de dernière minute liée à l'actualité, ou d'une programmation événementielle.

Avant la diffusion, les Contributeurs dont le contenu aura été sélectionnée devront respecter les C.G. et justifier de leur identité. En cas de non-respect des dispositions qui précèdent, ceci entraînera l'annulation de la contribution concernée. Le Contributeur sera définitivement déchu de tout droit à obtenir une diffusion, et aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

4.5. REFUS, SUSPENSION OU RETRAIT D'UN CONTENU

4.5.1. A l'initiative de MB Live TV

MB Live TV se réserve le droit de supprimer un Contenu déjà diffusé, sans préavis, pour tout motif sérieux et objectif, notamment dans l'hypothèse où le Contributeur n'aurait pas respecté tout ou partie des C.G. ou aurait commis des actes susceptibles d'engager la responsabilité de MB Live TV.

4.5.2. A l'initiative du Contributeur

Le Contributeur a le droit de retirer ou supprimer un contenu soumis. Il devra pour cela en faire la demande à MB Live TV à l'adresse mblive@montblancmedias.com en précisant expressément toutes les informations permettant son identification, l'identification et la référence du Contenu à retirer.

En cas de retrait ou suppression du Contenu ayant fait l'objet d'une diffusion, les droits concédés à MB Live TV dans les conditions de l'article 5 (incluant la possibilité de MB Live TV de sous-licencier et commercialiser les Contenus) demeurent acquis à MB Live TV, étant entendu que le Contributeur reste libre d'exploiter tout éventuel droit de propriété intellectuelle sur son Contenu, s'agissant d'une licence non exclusive.

4.6 SUPPRESSION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Contributeur peut demander la suppression de ses Informations Personnelles à tout instant par l'envoi d'un courrier électronique disponible à l'email : mblive@montblancmedias.com.

La suppression des Informations Personnelles par le Contributeur est sans incidence sur les dispositions des articles 4.1, 5, 6 et 10 des C.G., qui demeurent applicables.

5/ CONDITIONS D'EXPLOITATION DES CONTENUS PAR MB LIVE TV

5.1. ETENDUE DE LA LICENCE CONSENTIE PAR LE CONTRIBUTEUR

5.1.1 Droits consentis à MB Live TV

En envoyant son Contenu à MB Live TV, le Contributeur accepte expressément de concéder à MB Live TV, une licence d'exploitation non exclusive, cessible (y compris le droit de sous-licencier), transférable, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale des éventuels droits de propriété intellectuelle afférents à ce Contenu, étant entendu que l'existence de tels droits n'est reconnue qu'aux Contenus présentant un caractère original, au sens des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

La durée légale des droits de propriété intellectuelle est entendue comme la durée maximum de protection du Contenu en ce compris toute prorogation ou extension par les dispositions législatives et réglementaires, les usages, les décisions judiciaires et arbitrales de tous les pays ainsi que par les conventions, traités, règlements, directives, décisions, arrangements internationaux et communautaires.

Les droits d'exploitation du Contenu ainsi licenciés comprennent notamment :

- les droits pour MB Live TV de reproduire, de représenter, de distribuer, d'adapter le Contenu et de réaliser des œuvres dérivées (journaux, reportage etc.), en intégral ou par extrait, sur le site internet de l'éditeur notamment, sans limitation, pour la promotion et la redistribution de tout ou partie du MB Live TV (et des œuvres dérivées qui en résultent) et de son site internet, en tout format, par tout moyen et procédé, sur tout support connu et inconnu à ce jour et via tous les canaux média ;
- les droits de MB Live TV de sous-licencier à titre gracieux à ses Partenaires le Contenu, dans la limite des droits concédés par le Contributeur, aux fins de communiquer le Contenu au public sur les Médias des Partenaires ;
- les droits de MB Live TV de sous-licencier à titre onéreux à des Acheteurs le Contenu, dans la limite des droits concédés à MB Live TV par le Contributeur, dans les conditions définies à l'article 6 des présentes.

La demande de retrait de diffusion et/ou dénonciation des présentes C.G. pour quelque motif que ce soit, sera sans incidence sur la licence consentie sur le Contenu ayant déjà fait l'objet d'une diffusion, de sorte que l'MB Live TV pourra poursuivre son exploitation dans les conditions définies ci-dessous, étant précisé que l'article 7 des C.G. demeurera applicable.

5.2. ABSENCE D'OBLIGATION DE MB LIVE TV DE SOUS-LICENCIER LES CONTENUS

Aucune disposition des présentes ne saurait être interprétée comme un engagement de MB Live TV de sous-licencier le Contenu à ses Partenaires et aux Acheteurs. MB Live TV se réserve le droit de procéder à une sélection du Contenu ou des vidéos le composant parmi les Contenus publiés par le Contributeur.

5.3. CREDITS

En cas de sous-licence du Contenu par MB Live TV à ses Partenaires, MB Live TV s'engage à informer expressément ses Partenaires de leur obligation de mentionner la source du Contenu en cas de diffusion du Contenu sur Médias des Partenaires sous la forme mentionnée ci-dessous.

En cas de sous-licence du Contenu par MB Live TV à un Acheteur, le Contrat de vente des droits d'exploitation sur le Contenu précise expressément que l'Acheteur s'engage à insérer et maintenir pendant toute leur durée de diffusion la mention de la source du Contenu sous la forme mentionnée ci-dessous.

Le contenu soumis à MB Live TV sera crédité de nom de la rubrique dédiée Do It Yourself, du nom du contributeur, d'un titre et du nom de la chaîne de site de vidéo en ligne (Youtube, DailyMotion) le cas échéant.

Crédits : (c) « DO IT YOURSELF » MB LIVE TV / [NOM DE L'AUTEUR] / TITRE DE LA VIDEO / TITRE DE LA CHAINE DU SITE DE VIDEO EN LIGNE

Par exception à ce qui précède, un Contributeur qui aurait choisi de rester anonyme lors de la Diffusion ne sera pas crédité, conformément à sa volonté. En tout état de cause, MB Live TV ne saurait toutefois être tenu pour responsable du manquement de ses Partenaires et/ou Acheteurs à l'obligation de mentionner ou non le crédit.

5.4. INSERTION DE DROITS PRIVATIFS

En cas d'insertion dans le Contenu d'extrait de films du commerce, d'émissions de télévision, de vidéomusiques, de phonogrammes, d'oeuvres des arts graphiques et plastiques, de photographies ou de tout autre élément sujet à un droit privatif non cédé à MB Live TV par ses contrats avec les organismes d'auteurs, d'artistes, de producteurs phonographiques et/ou vidéographiques, le Contributeur s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires et verser aux ayants droit les droits éventuellement dus pour la diffusion de ceux-ci. Le Contributeur garantit MB Live TV contre tout recours de ce chef.

5.5. INCRUSTATION DU LOGO OU INSERTION(S) PUBLICITAIRE(S)

En cas de sous-licence du Contenu par MB Live TV, le Contributeur accepte d'ores et déjà que les Partenaires ou les Acheteurs puissent incruster tout logo de leur société ou tous autres sigles et/ou mentions justifiés par des considérations objectives (notamment liées au respect des dispositions réglementaires et/ou législatives françaises en vigueur) sur le Contenu.

Le Contenu pourra faire l'objet, lors de sa diffusion, d'interruptions et/ou d'incrustations publicitaires et/ou informatives en début, en cours ou en fin au choix des Partenaires ou Acheteurs.

6/ COMMERCIALISATION DES CONTENUS AUPRES D'UN ACHETEUR

6.1 MODALITES DE COMMERCIALISATION

En transmettant son Contenu, le Contributeur consent expressément à MB Live TV les droits de sous-licencier à titre onéreux à des Acheteurs le Contenu, dans la limite des droits concédés à MB Live TV par le Contributeur, dans les conditions définies à l'article 5.1.1 des C.G.

Dans le cas où un Acheteur est intéressé par l'achat d'un Contenu, MB Live TV et l'Acheteur se mettent en relation par tout moyen et négocient ensemble les conditions du Contrat de vente des droits d'exploitation du Contenu, ce que le Contributeur accepte expressément.

Le Contrat de vente des droits d'exploitation du Contenu est conclu dès lors que l'Acheteur et MB Live TV se sont accordés sur les conditions de ce contrat et qu'il est signé.

MB Live TV informera le Contributeur de la revente de son Contenu via les coordonnées renseignées lors de l'envoi du contenu.

MB Live TV ne peut jamais garantir qu'il conclura un Contrat de vente des droits d'exploitation du Contenu avec l'Acheteur. MB Live TV n'a aucune obligation de résultat vis-à-vis du Contributeur concernant la vente du Contenu et la licence des droits afférents, ce que le Contributeur accepte expressément.

6.2. PRIX DE REVENTE

Le prix du Contrat de vente des droits d'exploitation du Contenu est déterminé notamment en considération de la qualité et de la popularité du Contenu, de l'étendue des droits sous-licenciés à l'Acheteur et des offres d'achat de la part des Acheteurs.

Le prix sera versé par l'Acheteur à MB Live TV, dans les conditions définies au Contrat de vente des droits d'exploitation du Contenu.

MB Live TV reversera au Contributeur : 40 % du Prix Net.

On entend par « prix net » le prix effectivement encaissé par MB Live TV après déduction des taxes dans le cadre du Contrat de vente des droits d'exploitation du Contenu passé avec un Acheteur.

En cas de défaut de paiement du prix par l'Acheteur, MB Live TV ne sera en aucun cas contraint de reverser sa part au Contributeur. En conséquence, MB Live TV décline toute responsabilité de ces chefs.

Pour justificatif, le Contrat de vente des droits d'exploitation du Contenu conclu entre MB Live TV et l'Acheteur pourra être adressé au Contributeur sur simple demande.

6.3. MODALITES DE PAIEMENT

Le reversement par MB Live TV de la part due au Contributeur sera payé dans les 60 (soixante) jours de l'émission par le Contributeur de la facture ou note de droit d'auteur correspondante.

Le Contributeur s'engage à émettre une facture ou note de droit d'auteur globale et à y mentionner la TVA applicable au jour de son envoi, le nom du Contenu, et enfin à la libeller et à l'adresser impérativement à : QUATREMILLEHUIT EDITIONS, Service Comptabilité, 26, Avenue des Îles 74 300 THYEZ

Le Contributeur garantit que les paiements ci-dessus visés sont libératoires pour MB Live TV.

Dans le cas où MB Live TV n'aurait pu joindre le Contributeur grâce aux Informations Personnelles renseignées lors de la soumission de la vidéo, MB Live TV ne saurait être tenu pour responsable de l'absence de reversement de la part Contributeur et sera dégagé immédiatement de toute responsabilité à ce titre.

7/ GARANTIES

7.1. GARANTIES A LA CHARGE DES CONTRIBUTEURS

Chaque Contributeur s'engage à soumettre à MB Live TV un Contenu tel que défini à l'article 4.2. des C.G., réel et réalisé sans trucage.

7.1.1 Le Contributeur déclare à MB Live TV:

- Etre capable de contracter, notamment au sens de l'article 1124 du Code civil et/ou agir en tant que représentant légal exclusif d'un mineur et garantir par conséquent détenir l'ensemble des autorisations légales nécessaires (autorité parentale ou tutelle).
- Etre le seul habilité à céder les droits visés aux présentes et disposer sans restriction ni réserve des droits d'exploitation cédés à MB Live TV en application des présentes ;
- Etre cessionnaire de tous les droits d'auteur, droit voisins, et de manière générale détenir l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation paisible du Contenu, à savoir les autorisations des personnes ayant participé directement ou indirectement à la réalisation ou pouvant prétendre à un droit quelconque à l'égard du Contenu (notamment les auteur(s), réalisateur(s), artiste(s)-interprète(s), interviewés, exécutant(s), technicien(s), et autres collaborateurs du Contenu, titre, marque, concept, format, etc.) ;
- Faire son affaire personnelle et assumer seul la charge de tous paiements qui pourraient être dus et/ou qui deviendraient exigibles du fait de l'exercice par MB Live TV des droits consentis, et ce quelle qu'en soit la cause ou la nature et garantir MB Live TV contre tous paiements concernant notamment les personnes ci-dessus mentionnées, quelle qu'en soit la cause ou la nature, qui pourraient être dus ou réclamés.
- N'avoir souscrit aucun engagement limitant, retardant et/ou interdisant la diffusion du Contenu dans les territoires consentis et pour toute la durée des présentes ;
- Que toutes les précautions sont et/ou seront prises pour limiter au maximum les risques de piratage et/ou toute utilisation non autorisée du Contenu et déployer dans la mesure de ses possibilités un système de protection sur les réseaux afin de limiter les téléchargements illicites et les échanges de fichiers ; si malgré ces précautions, le Contenu venait à être contrefait par un tiers, MB Live TV ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du Contributeur.
- Que le Contenu et l'ensemble des éléments remis ne comportent aucun élément susceptible d'être considéré comme contrefaisant et/ou constitutif d'actes de concurrence déloyale et/ou d'actes de parasitisme et/ou de constituer une violation du droit à la vie privée, du droit à l'image, une atteinte aux bonnes moeurs et/ou des actes de diffamation, d'injure, à la mémoire de quiconque et de manière générale de porter atteinte aux droits des tiers ;
- Que le Contenu est conforme aux lois et règlements en vigueur et qu'il ne comporte aucun contenu susceptible d'engager la responsabilité de MB Live TV;
- Qu'il n'existe aucune sûreté, nantissements, cession ou délégations de créances grevant le Contenu ;
- Qu'il n'existe aucun litige ou procès en cours ou sur le point d'être intenté concernant le Contenu et que la diffusion du Contenu n'a donné lieu à aucune poursuite judiciaire.

7.2.2. Le Contributeur garantit l'exercice et la jouissance paisible des droits d'exploitation du Contenu contre tout trouble, revendication et/ou éviction quelconques et garantit en conséquence MB Live TV et/ou ses Partenaires et/ou Acheteurs contre tous recours et/ou actions que pourraient former à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice de ses droits par MB Live TV et/ou ses Partenaires et/ou Acheteurs, les auteurs ou leurs ayants droit, réalisateurs, éditeurs, artistes--interprètes, journaliste(s), personne(s) filmée(s) et/ou interviewée(s), et d'une manière générale toute personne physique ou morale ayant participé directement ou indirectement à la réalisation du Contenu et/ou toute personne

physique ou morale n'ayant pas participé à la production ou à la réalisation du Contenu qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir ou avoir subi un dommage, à quelque titre que ce soit, du fait de l'exploitation du Contenu.

7.2.3. Dans le cas où MB Live TV et/ou ses Partenaires et/ou Acheteurs ferai(en)t l'objet d'une action en justice du fait de la diffusion du Contenu ou de l'annonce de sa diffusion qui aurait pour origine le non-respect par le Contributeur des obligations, déclarations et garanties visées aux présentes, le Contributeur s'engage à indemniser MB Live TV et/ou ses Partenaires et/ou Acheteurs de toutes les conséquences financières liées à une telle réclamation ou un tel recours (tels que notamment les honoraires d'avocats raisonnablement engagés par MB Live TV et/ou ses Partenaires et/ou Acheteurs et le montant des condamnations susceptibles d'être mises à la charge de MB Live TV).

7.2.4. Le Contributeur s'engage à fournir à MB Live TV tous documents, informations et arguments utiles à la défense de ses intérêts et/ou des Partenaires et/ou Acheteurs, relatifs au litige.

7.2.5. De manière générale, le Contributeur accepte expressément de garantir et de relever indemne MB Live TV, ses mandataires sociaux, administrateurs, agents, employés et Partenaires, de toutes les conséquences financières de toute demande ou réclamation faite par un tiers (en ce compris l'Acheteur), causée ou résultant d'une violation par le Contributeur, des présentes C.G. ou de tout Contenu qui y est incorporé et/ou associé, ou d'une violation de toute loi ou de tout droit des tiers, et à régler en conséquence aux tiers les éventuelles condamnations et/ou indemnités de quelque nature que ce soit mises à la charge de l'MB Live TV, ses mandataires sociaux, administrateurs, agents employés et Partenaires, ainsi que tous frais (compris ceux de l'article 700 CPC ou équivalent en appel ou en cassation) et tout honoraire engagé par l'MB Live TV, ses mandataires sociaux, administrateurs, agents, employés et les Partenaires.

8/ CESSION

Le Contributeur accepte que les droits et obligations issus des présentes C.G. puissent librement et de plein droit être cédés par MB Live TV à un tiers en cas de fusion, d'acquisition ou de prise de contrôle au sens de l'article 233-3 du Code de commerce.

9/ RESPONSABILITE

9.1. MB Live TV sélectionne les Contenus diffusés dans les conditions de l'article 4.4 des C.G. Toutefois, il ne peut vérifier la véracité des Contenus et décline toute responsabilité quant à l'inexactitude, l'inadéquation ou l'illicéité desdits Contenus n'apparaissant pas comme manifestement illicites.

La responsabilité de MB Live TV ne saurait non plus être engagée en raison de Contenus présents sur d'autres réseaux de diffusions linéaires et non-linéaires.

9.2. Dans toutes les hypothèses requises par la loi, l'autorité administrative ou judiciaire (ex. : réquisitions judiciaires), la responsabilité de MB Live TV ne pourra être engagée dans l'hypothèse où ce dernier communiquerait les Contenus et Informations Personnelles du Contributeur à l'autorité concernée.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable et dans la mesure où MB Live TV serait jugé responsable d'un dommage non-prévu ci-dessus, la responsabilité de MB Live TV sera limitée aux dommages certains, réels et établis.

Dans toute la mesure permise par la loi, en aucun cas MB Live TV et/ou ses Partenaires ne sauraient être responsables des dommages indirects, du manque à gagner ou des dommages découlant de la perte de données ou de la perte d'exploitation causée par l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser le Contenu, que ce soit sur la base d'une garantie, d'un contrat ou d'un délit civil ou sur tout autre fondement et que MB Live TV soit ou non avisé de la possibilité de tels dommages.

MB Live TV ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un Contributeur ne leur parvenaient pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou leur arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Contributeur possède un matériel informatique ou un environnement ne permettant pas son inscription, etc.).

MB Live TV ne pourra être tenu pour responsables du fait de l'impossibilité géographique ou technique à transmettre le Contenu.

MB Live TV ne saura être tenu pour responsables des pertes et /ou vols des dotations et/ou des retards lors de leur acheminement du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

MB Live TV se réserve le droit d'exercer des poursuites en cas de falsification avérée.

10/ INFORMATIONS PERSONNELLES

10.1. MB Live TV respecte la vie privée des Contributeurs et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles.

10.2. Les informations communiquées par les Contributeurs du fait de la diffusion d'un Contenu sont nécessaires pour garantir l'origine des Contenus et prendre contact avec lui dans le cadre de la commercialisation d'un Contenu à un Acheteur.

Ces informations sont destinées à MB Live TV ou à ses prestataires éventuels. Les données nominatives peuvent être communiquées aux Partenaires et Acheteurs afin qu'ils puissent créditer les Contenus, dans les conditions de l'article 5.3 des C.G.

10.3. MB Live TV est responsable de traitement au sens de l'article 3 de la loi n° 78--17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi n°2004--801 du 7 août 2004 (ci--après « Loi Informatique & Libertés) et respecte toutes les obligations légales qui en découlent.

10.4. En application des dispositions de la Loi Informatique et Libertés, le Contributeur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

Le Contributeur peut exercer ce droit en écrivant par mail à : mblivetv@montblancmedias.fr

En cas de refus ou de suppression d'une diffusion, pour quelque cause que ce soit, les données relatives au Contributeur ne seront supprimées qu'après demande expresse du Contributeur.

Pour répondre aux obligations légales applicables, notamment pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions, et dans le seul but de permettre en tant que de besoin la mise à disposition de ces informations auprès des autorités judiciaires, MB Live TV conservera ces données pour une durée maximale de douze (12) mois dans une base de données inaccessible au public.

11/ CONTACT

Sauf stipulation expresse contraire, toute notification envoyée à MB Live TV doit être adressée par courrier postal à : MB Live TV, 26, Avenue des Îles, 74 300 THYEZ.

Toute notification qui est destinée à un Contributeur lui sera envoyée en principe par courrier électronique à l'adresse communiquée lors de la Diffusion.

Les notifications sont réputées être parvenues 24 heures après l'envoi d'un e-mail, sauf si l'expéditeur se voit notifier l'invalidité de l'adresse e-mail. Les notifications peuvent également parvenir par lettre

recommandée avec accusé de réception à l'adresse communiquée lors de l'inscription. Le délai de 24 heures mentionné plus haut est alors porté à 5 jours après l'envoi du courrier.

12/ SUBSIDIARITE

Le Contributeur reconnaît que la diffusion du Contenu lui offre une solution supplémentaire, non alternative, qui a pour objet d'accroître le champ potentiel de la commercialisation du Contenu en accordant une plus grande visibilité à son Contenu, et que la diffusion sur MB Live TV ne saurait se substituer aux autres moyens dont le Contributeur peut disposer par ailleurs pour atteindre le même objectif.

13/ DISPOSITIONS DIVERSES

Si l'une quelconque des dispositions des présentes C.G. était déclarée nulle ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres dispositions resteraient en vigueur.

Les relations contractuelles entre MB Live TV et les Contributeurs sont régies par les seules dispositions des présentes C.G.

14/ LOI APPLICABLE, ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes C.G. sont soumises à tous égards au droit français.

Seule la langue française fait foi.

Les Parties conviennent de faire leur possible pour résoudre à l'amiable toute contestation susceptible de résulter de l'interprétation, de l'exécution et/ou la cessation des présentes C.G.

A défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

15/ ENTREE EN VIGUEUR

Les présentes C.G. sont entrées en vigueur le 1^{er} aout 2018.